

COMMUNE DE DURANUS Séance du 24 février 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Daniel GOBILLOT, Gilles LE GUILLOCHET, Serge MAIFFREDI, Yvette MASSIERA, Françoise OTT

Représentés: Frédéric PEREIRA par Joël LECOQ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Affectation du résultat 2022 - DE_2023_004

Monsieur le Maire,

- indique qu'il y a lieu d'émettre un titre de recettes d'un montant de 140 000 euros afin d'approvisionner le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) en vue des travaux à venir

- propose d'émettre le titre correspondant

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Mr le Maire.

Fait et délibéré à Duranus,
le 24 février 2023

le Maire,
Jean-Michel MAUREL



RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2023 006-210600557-20230224-DE_2023_004-DE